



RÈGLEMENT D'OCCUPATION STUDIOS DANSE & FITNESS

Article 1 : COTISATION DANSE & FITNESS

Je suis tenu(e) de me mettre en ordre de licence et de cotisation au plus vite après mon cours d'essai au à la reprise de ma section et ce afin d'assurer ma place. **Mon paiement confirmera mon inscription définitive.**

Si le cours que je souhaite poursuivre toute la saison est complet, je peux m'inscrire sur une liste d'attente et en cas de désistement d'un membre, le secrétariat me contactera pour me signaler la disponibilité.

L'ordre prioritaire sera celui de l'ordre des arrivées des inscriptions.

Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable.

La cotisation peut être remboursée sur présentation d'un certificat médical de minimum 6 semaines.

La cotisation ne sera pas remboursée en cas de force majeure indépendante de l'ASBL (pandémie- conflit- etc...)

Article 2 : ASSISTANCE DES PARENTS AU COURS

Pour profiter de la grande qualité du cours et éviter toute déconcentration, je demande à mes parents de ne pas assister au cours. Un de mes parents (max. enfants 12 ans) peut m'amener jusqu'à l'accès du studio, sans pour cela entrer dans la salle.

Par mesure de sécurité, tout étranger non membre ne sera pas admis dans la salle.

Article 3 : REGULARITE

Je serai présent(e) à chaque séance et préviendrai à l'avance mon professeur en cas d'absence exceptionnelle.

Si je suis régulier(e), j'aurai plus de facilités à atteindre mes objectifs et à améliorer mes performances.

Article 4 : PONCTUALITE

J'arriverai 10 minutes avant le début du cours : cela me laissera du temps pour me préparer sérieusement. Le début de la séance est consacré à l'échauffement et, un corps bien préparé est plus performant et restitue son plein rendement.

Si je dois partir plus tôt, je dois en informer le professeur en début de cours avec une attestation signée de mes parents m'autorisant à quitter la séance (pour les mineurs d'âge)

Article 5 : RESPECT DE MES CAMARADES

Je respecterai le travail de mes camarades, et ensemble, nous pratiquerons notre loisir dans un esprit d'entraide.

Article 6 : RESPECT DE MON PROFESSEUR DE DANSE / FITNESS

Mon professeur m'aidera à progresser ; il me donnera des conseils utiles et m'encouragera.

Je devrai le respecter en donnant en retour le meilleur de moi-même. Je saurai être attentif(ve) à ses consignes et à ses corrections. Je respecterai les consignes de sécurité et de conduite qu'il me dictera.

Article 7 : RESPECT DU MATERIEL

J'utiliserai les studios, les vestiaires et les toilettes avec soin.

Par mesure d'hygiène et respect des règles sanitaires, j'enlèverai mes chaussures d'extérieur avant de rentrer dans le studio et les rangerai dans les casiers réservés à cet usage à l'entrée des studios

Je ne mange pas dans les vestiaires et je ne bois pas dans les studios

Par conscience du respect de l'environnement et du climat, j'utilise une gourde d'eau personnelle plutôt que les bouteilles plastique.

J'utilise les poubelles à recycler.

J'utilise OBLIGATOIREMENT les poubelles sanitaires plutôt que les cuvettes WC, sinon les frais de débouchage seront à ma charge

Article 8 : TENUE ADEQUATE

Je pratiquerai, la danse, le fitness en : maillot, T-shirt, collant ou shorts, pantalon de danse. Pas de vêtements de ville.

Je danse avec des chaussures de danse ou de sport sans semelles marquantes réservées à l'usage exclusif de mon activité ou pieds nus

J'ôterai mes bijoux et aurai les cheveux attachés.

Article 9 : VISAGE GRACIEUX

Je ne mâcherai pas de chewing gum pendant les cours de danse.

Article 10 : GSM - Tablette électronique – jeux électroniques

Mon GSM ou celui de mes parents sera éteint durant le cours.

Pendant le cours, je n'aurai pas l'usage de la Tablette et des jeux électroniques. Ils resteront donc à la maison

Le GCM décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels

Article 11 : SPECTACLE

Je préviendrai mon professeur dans les plus brefs délais si je ne sais pas participer à un spectacle, ceci afin de respecter le travail du professeur et aussi des autres danseurs.

Article 12 : CODE ÉTHIQUE

Aucune discrimination ne peut être exercée sur autrui. Toutes les personnes impliquées dans le sport feront preuve de respect- courtoisie et fair-play.

Elles veilleront à garder leurs motions sous contrôle, à utiliser un langage peu susceptible de choquer et à prévenir les instances compétentes en cas de non-respect du code d'éthique.

Toutes les formes de harcèlement sont interdites.

Toutes actions, méthodes, attitudes susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui (agressions physiques, sexuelles, verbales, humiliations, intimidations, isolement, dénigrement), sont interdites.

Pour détails supplémentaires cft ROI Ffg www.ffgym.be